

DÉPENSEZ MOINS CHAUFFEZ MIEUX

Remplacez votre cheminée
ou votre poêle à bois :

jusqu'à **3 000 €**
de prime,
sans avance de frais*

La Métropole s'engage avec vous
pour améliorer la qualité de l'air
grandlyon.com/prime-air-bois



APPELEZ LE 04 37 48 25 90

*prime versée, au choix, soit au bénéficiaire, soit au professionnel qui vend et/ou installe le matériel.

MÉTROPOLE

GRAND LYON

PASSEZ AU CHAUFFAGE AU BOIS NOUVELLE GÉNÉRATION

Le chauffage au bois résidentiel est responsable de la moitié des émissions de particules fines dans la métropole de Lyon.

Le bois est une énergie renouvelable mais qui génère des particules fines nocives pour la santé lorsque sa combustion est mauvaise. C'est le cas pour certains équipements ancienne génération, comme les cheminées à foyer ouvert ou les poêles à bois datant d'avant 2002.

Avec la Prime Air Bois, la Métropole de Lyon s'engage pour réduire la pollution de l'air !

À partir du 1^{er} avril 2023, l'utilisation des cheminées à foyer ouvert est interdite sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. C'est le moment de changer de matériel !

? UNE PRIME POUR QUOI ?

La Prime Air Bois est une **aide financière** auquel tout habitant de la métropole de Lyon a droit pour remplacer son ancien système de chauffage au bois par un équipement labellisé « Flamme Verte » plus performant et surtout moins polluant. La prime de base est de **1 000 €**. Elle peut être portée à **3 000 €** pour les ménages aux revenus modestes (critères Anah). La prime peut être versée à l'habitant ou directement au professionnel en charge de la vente et/ou de l'installation du matériel, afin de limiter les avances de frais par l'habitant.

[Plus d'informations sur grandlyon.com/primeairbois](https://grandlyon.com/primeairbois)



POURQUOI CHANGER DE CHEMINÉE OU DE POÊLE ?

Source de plaisir, état d'esprit ou mode de vie... Quel que soit son intérêt pour le chauffage bois, il existe au moins trois bonnes raisons de changer pour un équipement nouvelle génération.

plus de confort

Un foyer fermé performant diffuse plus de chaleur plus longtemps.

plus d'économies

Un foyer fermé performant **consomme 7 fois moins de bois** qu'un foyer ouvert.

moins de pollution

Un foyer fermé performant émet jusqu'à 30 fois moins de particules fines.

(Gain d'émissions de PM¹⁰ d'un matériel labellisé Flamme Verte par rapport à un foyer ouvert).

- ✓ Choisir un nouveau poêle ou un insert disposant au minimum du label Flamme Verte ou équivalent* (liste des appareils labellisés Flamme Verte disponible sur www.flammeverte.org).

flamme
VERTE

- ✓ Faire réaliser votre installation par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Quali'Bois par Qualit'EnR ou Qualibat'EnR Bois (liste des professionnels disponible sur renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel).
- ✓ Vous engager à faire détruire votre ancien appareil de chauffage au bois.

* L'équivalence au label Flamme Verte 7 étoiles est évaluée au cas par cas à partir des caractéristiques techniques de l'appareil. Merci de contacter l'ALEC pour plus de renseignements.

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

- ✓ Être un particulier, habitant dans l'une des 59 communes de la métropole de Lyon.
- ✓ Occuper une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans.
- ✓ Remplacer votre cheminée ouverte ou votre poêle installé avant 2002.

À NOTER

- Une demande d'éligibilité accompagnée d'un devis doit être envoyée et validée par la Métropole de Lyon avant le démarrage des travaux.
- Une seule prime est accordée au bénéficiaire !



La Prime Air Bois est cumulable avec la prime de transition énergétique (MaPrimeRénov.), l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) et le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). D'autres aides existent pour améliorer les performances énergétiques de votre logement, comme ECORENO'V. Plus d'informations sur grandlyon.com/ecorenov

BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME AIR BOIS... C'EST SIMPLE !

1. INFORMEZ-VOUS

**Pour savoir si vous pouvez
bénéficier de la prime,**

obtenir des conseils pour remplir
votre dossier de demande d'aide ou
tout simplement vous renseigner
sur les différents appareils éligibles,
les conseillers énergie de l'ALEC sont
à votre disposition.

ALEC Lyon

12-14 avenue Antoine Dutrievoz
69100 Villeurbanne
Tél. 04 37 48 25 90

contact@infoenergie69-grandlyon.org

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40
grandlyon.com

2. RETIREZ LE DOSSIER

**Il vous suffit de le télécharger
sur :** grandlyon.com/primeairbois

3. DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE

**Une fois le dossier rempli,
adrezsez-le :**



sur la plateforme web

toodego.com

rubrique « Tous mes services »



par mail

primeairbois@grandlyon.com



par courrier

Métropole de Lyon / Prime Air Bois
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Financé
par



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MÉTROPOLE

GRAND LYON